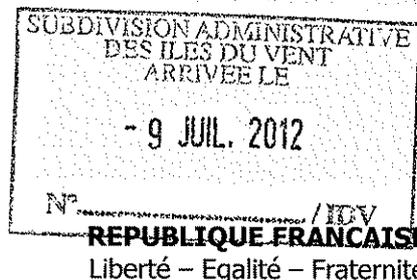




Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°052/2012 DU 27 JUIN 2012

Autorisant l'acquisition et la mise en œuvre d'un progiciel de gestion des ressources humaines, des prestations et de la maintenance associées

L'an deux mille douze, le vingt sept du mois de juin à neuf heures quinze, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI et Madame Yvette LICHTLE, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaients présents :

Date de convocation :	20 juin 2012
Date d'affichage :	20 juin 2012

Résultats des votes

Pour	20
Contre	0
Abstentions	1

La délibération est adoptée à la majorité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

06 Juillet 2012

Affichage de la présente délibération le :

11 JUIL. 2012

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	<i>William TICCHI</i>
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	<i>Mairai SUN</i>
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William		X	<i>Théodore TETUAETARA</i>
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
18		15		3

DELIBERATION N°052/2012 DU 27 JUIN 2012

Autorisant l'acquisition et la mise en œuvre d'un progiciel de gestion des ressources humaines, des prestations et de la maintenance associées

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 10/22 du 28 mars 2012 portant approbation du budget principal de l'exercice 2012 ;
- VU la circulaire n° HC/1955/DIPAC/mm du 7 décembre 2011 relative aux règles de souscription des marchés publics passés au nom de la commune ;
- VU l'avis favorable de la commission municipale des ressources, réunie en sa séance du 1^{er} février 2012 ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 juin 2012

ADOPTÉE A LA MAJORITE	
VOTANTS	21
POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	1

ADOpte :

Article 1^{er} :

L'opération d'investissement relative à l'acquisition et la mise en œuvre d'un progiciel de gestion des ressources humaines, des prestations et de la maintenance associées pour un montant prévisionnel de cinq millions quatre cent mille (5 400 000) Francs pacifiques est approuvée.

Article 2 :

La dépense est imputable à l'article 205 du budget communal de l'exercice 2012.

Article 3 :

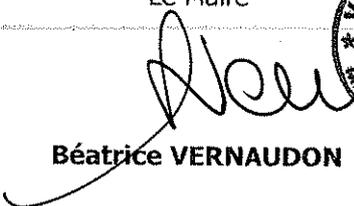
Le maire ou en cas d'empêchement de celui-ci, le 1er adjoint, est autorisé à lancer les procédures de marchés publics, dont les appels d'offres, nécessaires à la réalisation de l'opération, à souscrire les marchés ainsi que les actes s'y rapportant.

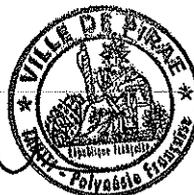
Article 4 :

La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire


Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le.....-9 JUIL. 2012

et publication du 11 JUIL. 2012

Le Maire,


Béatrice VERNAUDON

